

La mobilisation s'impose!

EN NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2015, C'EST PAR LA GRÈVE ET LES MANIFESTATIONS QUE LE PERSONNEL AVAIT OBLIGÉ LE CONSEIL D'ÉTAT À RETIRER SES MESURES STRUCTURELLES VISANT À RÉDUIRE LES « COÛTS DU PERSONNEL ». EN 2017, UNE FOIS ENCORE, C'EST AU PERSONNEL ET À LA DÉMOCRATIE QUE LE GOUVERNEMENT S'EN PREND, VOICI LA LISTE DE SES MÉFAITS

CPEG : UN « SAUVETAGE » SUR LE DOS DES SALARIÉS

**Cotisations en hausse de plus de 11%,
rentes en baisse de plus de 4%**

«Selon le scénario de base, 82% de la population d'assurés verraient leurs prestations de retraite diminuer» (Projet de loi modifiant la LCPEG, exposé des motifs, p.38). Ainsi, à une première baisse d'au moins 12% en 2014 et à la réduction de 5% suite à l'élévation de l'âge-pivot effective dès janvier 2018, viendraient s'ajouter 4% pour une **baisse totale des prestations de 21% depuis la création de la CPEG en 2014!**

D'autre part: «Le projet de loi suppose que les assurés contribuent à l'effort demandé par une augmentation des cotisations» (exposé des motifs p. 18) tandis que: «La recapitalisation à 80% permet une baisse

de cotisation des employeurs...» (exposé des motifs p.47). **Cela signifie que les salarié-e-s subiraient une hausse de 11% de leurs cotisations** tandis que les employeurs voient leur participation diminuer (économies estimées à 135 millions par année).

Avec la nouvelle loi, les collègues qui exercent une activité à **pénibilité physique** pourront continuer à partir trois ans plus tôt, mais avec des rentes réduites; au comité de la caisse d'atténuer les pertes!

Avec la nouvelle loi, les rentes seraient encore plus dépendantes des rendements boursiers! De plus, la réforme faciliterait la mise en vigueur de SCORE.

SCORE/LTRAIT : UN NOUVEAU DÉNI DE DÉMOCRATIE!

Le projet de loi du Conseil d'État sur les traitements (Ltrait) bouleverse le cadre institutionnel, il remet en cause les piliers fondamentaux des services publics que sont la transparence, l'égalité de traitement et l'universalité, ouvrant la porte au saucissonnage des services publics et à toutes sortes de dérives. Le CE introduit dans la loi une «inversion des normes» en vigueur en procédant à un **transfert de compétences** du Grand Conseil au Conseil d'État en matière de grille salariale. Ce transfert de compétences est assorti à la délégation de compétences en chaîne auprès des Conseils d'administration (art. 6, EPM, OCAS,

Imad, HG, UniGE,) ou d'autres organes (HES, Pouvoir judiciaire) pour prétendument rendre plus « agile » le processus de prise de décision en matière de politique de rémunération. Ce changement profond signifie concrètement que le CE veut imposer, de manière unilatérale, une politique salariale au gré de l'évolution du marché du travail, des contraintes économiques, et des rapports de forces politiques.

Il en résultera au final une politique salariale illisible, tant pour le personnel que pour les citoyen-ne-s et leurs élu-e-s.

MARDI 28 NOVEMBRE, 20H00:
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À LA SALLE DU MÔLE

RÉUNI EN ASSEMBLÉE LE 7 NOVEMBRE, LE PERSONNEL A EXIGÉ :

- le retrait pur et simple des projets de loi du Conseil d'État (LTrait, LCPEG)
- le respect de la loi et le versement intégral de l'annuité avec les subventions nécessaires pour les établissements parapublics
- des postes suffisants pour garantir des prestations de qualité et l'ouverture de négociations.

**UNE NOUVELLE ASSEMBLÉE DU PERSONNEL EST CONVOQUÉE
LE MARDI 28 NOVEMBRE À 20H À LA SALLE DU MÔLE (RUE DU MÔLE 21).**

ELLE DOIT CONFIRMER L'ORGANISATION D'UNE PREMIÈRE GRÈVE

LE LUNDI 4 DÉCEMBRE DÈS 15H

AVEC RASSEMBLEMENT, MANIFESTATION ET ASSEMBLÉE DU PERSONNEL !

BUDGET 2018: L'AUSTÉRITÉ « DOUCE » PRÉ-ÉLECTORALE

Recettes fiscales en baisse et besoins sociaux à la hausse dans un contexte de réduction continue des baisses d'impôts pour les plus fortunés depuis 20 ans! La conséquence pour le personnel qui devient une «variable d'ajustement» c'est le non-respect de la loi: versement d'une demie annuité, insuffisance des postes nécessaires dans de nombreux secteurs (HUG, IMAD, Hospice général, SPMI...) malgré un saupoudrage de nouveaux postes pour faire face aux nombreux départs! L'effet cumulé des différentes mesures d'économies décidées et introduites par le CE depuis 2014

donne un total de 470 millions de pertes! Soit l'équivalent des mesures structurelles combattues avec succès fin 2015. Last but not least: le CE va présenter un nouveau plan financier quadriennal avec de nouvelles mesures «d'assainissement» qui comprendront des «propositions de nature structurelle» «afin de relever les défis à venir» (PF17) et «réussir les (contre)réformes nécessaires». Du côté de l'enseignement, il faut s'attendre à une hausse du temps de travail et/ou l'augmentation des effectifs d'élèves par classe!

PF 17 (RIE III BIS): LE CHANGEMENT DANS LA CONTINUITÉ

Ce sont en tout 860 millions annuels de réductions fiscales (on les chiffrait à au moins 500 millions par an pour la RIEIII refusée dans les urnes) qui seraient offerts aux grandes entreprises locales sans qu'aucune contrepartie ne soit exigée en termes de réinvestissements sur le plan local et de maintien du volume de l'emploi.

Le projet actuel du Conseil d'État doit être retiré au profit de la recherche d'un taux d'imposition qui ne prêterite pas les collectivités publiques et la population.